

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

EXTENSION DONS JOURS DE REPOS - (N° 425)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

M. Jean-Louis Bricout, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Batho, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Dussopt, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Avant la présentation du projet de loi de finances pour 2019, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur la formation des aidants.

Ce rapport traite de la formation des professionnels, mais aussi de la formation des aidants bénévoles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a permis des avancées significatives pour les aidants. Ce faisant, des améliorations sont à apporter, notamment celles visant leur formation.

Les aidants ne sont ni préparés ni formés. Nombreux sont ceux qui dénoncent une forme d'isolement. Il convient donc de leur proposer les connaissances et les outils essentiels pour faire face au handicap auquel ils sont confrontés.

Les formations doivent leur permettre à la fois de mieux comprendre la maladie ou le handicap de leur proche, de mieux réagir et interagir avec lui notamment grâce à l'acquisition de certains gestes techniques, mais aussi de l'aider à se préserver tout en aidant efficacement la personne.

Par ailleurs, dans son rapport d'octobre 2017 sur l'évaluation de la mise en œuvre de la loi ASV, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) souligne également ce manque criant de formation pour les aidants. Il est donc urgent d'agir.